



Das Formular zur Rückforderung finden Sie hier:

https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/5000-sd/2018/5000-sd_2267.pdf

Das Formular beinhaltet drei Ausfertigungen.

Für uns wichtig zur Rückforderung ist das Formular „für die französische Verwaltung“. Das erkennen Sie ganz einfach, weil es in französischer Sprache ist.

Wenn Sie das Formular im Internet aufrufen, dann können Sie die erste (deutsche) Version ausfüllen. Ihre Angaben werden dann automatisch auf die beiden anderen Versionen übertragen.

Wichtig für Sie:

- Bei Beruf in Box II tragen Sie bitte „individual“ ein.
- Drucken Sie die Version für die französische Verwaltung doppelseitig aus. Das bedeutet für Sie, jedes Blatt auf der Vorder- und Rückseite zu bedrucken.
- Box IV unterschreibt und stempelt Ihr Finanzamt, denken Sie an Ihre Steuernummer.
- Bitte lassen Sie die Rückseite des 5000-DE leer.

So sollte das Formular 5000-DE aussehen, wenn Sie es bei uns einreichen:



@ internet - DGFIP

5000-DE

Für die
französische
Verwaltung

ATTESTATION DE RESIDENCE



12816*03

Demande d'application de la convention fiscale entre la France et

Allemagne

Inscrire dans cette case le nom de l'Etat contractant

Nombre d'annexes

1

I) Nature des revenus ①

<input checked="" type="checkbox"/> Dividendes ②	<input checked="" type="checkbox"/> Procédure normale	⇒ Vordruck Anlage Nr. 5001 ist beizufügen	<input type="checkbox"/> Intérêts ②	⇒ Joindre un formulaire annexe n° 5002
	<input type="checkbox"/> Procédure simplifiée	⇒ Nur diese Bescheinigung ist einzureichen	<input type="checkbox"/> Redevances ②	⇒ Joindre un formulaire annexe n° 5003

II) Désignation du bénéficiaire des revenus

Nom et prénom ou raison sociale	Max Mustermann
Profession / Forme juridique	individual
Adresse complète du domicile ou du siège social	Musterstraße 1
Mél	12345 Musterhausen
	max.mustermann@mustermail.de
Pour les résidents des Etats Unis cf. notice ③

III) Déclaration du bénéficiaire des revenus

⇒ Fonds et sociétés d'investissement : compléter aussi le cadre VII ⑥

Le soussigné certifie :

- être le bénéficiaire effectif des revenus pour lesquels le bénéfice de la convention est demandé ;
- avoir, au sens de la convention fiscale susvisée, la qualité de résident de (ou s'agissant d'un fonds de pension ⑤ ou d'un fonds ou d'une société d'investissement ⑥ être établi à) Allemagne ④ ;
- être soumis par la loi de Allemagne (nom de l'Etat de résidence) à l'impôt à raison de son statut ou de son activité, y compris sur les dividendes de source française. Toutefois, cette condition n'est pas exigée pour certaines conventions fiscales conclues par la France ④ ⑤ ⑥ ;
- ne pas posséder en France d'établissement ou de base fixe auxquels se rattachent les revenus ;
- que ces revenus ont été ou seront déclarés à l'administration des impôts de l'Etat de résidence.

03/02/2022 Musterhausen

Date et lieu

Max Mustermann

Signature du bénéficiaire ou de son représentant

IV) Déclaration de l'administration étrangère

L'administration fiscale de Musterhausen (Ort des Finanzamtes) ④ certifie qu'à sa connaissance :

- les indications portées par le déclarant sur la présente demande sont exactes ;
- au sens de la convention fiscale susvisée le bénéficiaire a bien la qualité de résident de (ou s'agissant d'un fonds de pension ⑤ ou d'un fonds ou d'une société d'investissement ⑥ être établi à) Allemagne ④ ;
- le bénéficiaire des revenus est imposé dans son ressort sous le numéro fiscal .123/123/123 (si un tel numéro existe).

03/02/2022 Musterhausen

Date et lieu

Finanzamt Musterhausen

Signature et cachet

V) Déclaration de l'établissement payeur

Nom / Dénomination
Adresse
Numéro SIREN

Nous certifions avoir payé au bénéficiaire, au titre de l'année les revenus compris dans la présente demande pour leur montant net c'est à dire déduction faite de l'impôt à la source au taux prévu par le droit interne français.

.....
Date et lieu

.....
Cachet

VI) Déclaration de l'établissement financier américain

⇒ (pour les seuls bénéficiaires résidents des Etats-Unis)

Nom / Dénomination
Adresse

L'établissement désigné ci-avant certifie qu'à sa connaissance le déclarant est un résident des Etats-Unis et que les mentions portées sur cette déclaration sont exactes.

.....
Date et lieu

.....
Cachet

VII) Société ou fonds d'investissement

<ul style="list-style-type: none"> - Exercice social du au ; - Pour les OPCVM d'Allemagne, si l'administration française a délivré une autorisation : date et numéro de l'autorisation : autorisation n° du 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de porteurs de parts du fonds : - Pourcentage de porteurs de parts résidents de : %
---	---

VIII) En cas de remboursement direct par l'administration au créancier

Où le montant à rembourser doit-il être envoyé pour le compte du créancier (banque, compte chèque postal) ? Fournir un IBAN/SWIFT

.....
.....
.....

So sollte das Formular 5001-DE aussehen, wenn Sie es bei uns einreichen:

Max Mustermann
Report du nom du créancier



@ internet - DGFIP

5001-DE

Für die
französische
Verwaltung

LIQUIDATION DE LA RETENUE À LA SOURCE SUR DIVIDENDES
Annexe au formulaire 5000



PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES : ②
Si les dividendes n'ont pas encore été mis en paiement, vous pouvez peut-être bénéficier de la procédure simplifiée

I) Déclaration du créancier demandant le bénéfice du régime des sociétés mères ②

Je déclare satisfaire aux conditions de participation prévues :

- à l'article de la convention fiscale conclue entre la France et ④ et demande en conséquence l'exonération de la retenue à la source / la réduction à % du taux de retenue à la source.
- à l'article de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération Suisse du 26 octobre 2004 et demande en conséquence l'exonération de la retenue à la source.
- aux conditions prévues à l'article 119 ter du CGI. Dans ce cas, j'atteste que la société bénéficiaire répond aux conditions suivantes :

a) avoir son siège de direction effective dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et n'être pas considérée, aux termes d'une convention en matière de double imposition conclue avec un Etat tiers, comme ayant sa résidence fiscale hors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ;

b) revêtir l'une des formes énumérées à la partie A de l'annexe I à la directive 2011/96/ UE du Conseil du 30 novembre 2011 concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'Etats membres différents ou une forme équivalente lorsque la société a son siège de direction effective dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

c) détenir directement, de façon ininterrompue depuis deux ans ou plus et en pleine propriété ou en nue-propriété, 10 % au moins du capital de la personne morale qui distribue les dividendes (1) ou prendre l'engagement de conserver cette participation de façon ininterrompue pendant un délai de deux ans au moins et désigner, comme en matière de taxes sur le chiffre d'affaires, un représentant qui est responsable du paiement de la retenue à la source (1) ;

Remarque : l'engagement et la désignation du représentant doivent parvenir au service des impôts des entreprises étrangères, 10 rue du Centre, TSA 200011, 93465 Noisy le Grand Cedex, et à l'établissement payeur en France avant la date de la première mise en paiement des dividendes qui suit la date d'inscription en compte des titres de la société distributrice ;

d) Etre passible, dans l'Etat membre de l'Union européenne ou dans l'Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen où elle a son siège de direction effective, de l'impôt sur les sociétés de cet Etat, sans possibilité d'option et sans en être exonérée

J'atteste également qu'à ma connaissance cette personne morale n'est pas contrôlée directement ou indirectement par un ou plusieurs résidents d'Etats qui ne sont pas membres de l'Union européenne (1) ; *ou*

J'atteste également qu'à ma connaissance cette personne morale est contrôlée directement ou indirectement par un ou plusieurs résidents d'Etats qui ne sont pas membres de l'Union européenne, mais que la chaîne de participations n'a pas comme objet principal ou comme un de ses objets principaux de tirer avantage de la suppression de la retenue à la source prévue au 2 de l'article 119 bis du code général des impôts (1).

En cas de transfert du siège de direction effective de la société dans un autre Etat de l'Union européenne ou de modification de sa situation juridique ou fiscale, je m'engage à transmettre à l'établissement payeur en France des dividendes, ou le cas échéant à ma filiale résidente de France si celle-ci assure directement le paiement des dividendes, au plus tard lors de la première distribution de dividendes suivant ce transfert ou cette modification, un nouveau document établi sur le même modèle que la présente attestation. ⁽¹⁾ *Rayer la mention inutile.*

.....
Date et lieu
Signature du créancier ou de son représentant légal

Rückseite 5001-DE:

@ internet - DGFIP

II) A remplir par le créancier					III) A remplir par l'établissement payeur					
N'oubliez pas de compléter les cadres I, II, III et VII du formulaire n°5000					N'oubliez pas de compléter le cadre V du formulaire n°5000					
Société française débitrice des dividendes ⁽¹⁾	Date de mise en paiement des dividendes	Nombre de titres	Régime des sociétés mères		Valeur unitaire du coupon ⁽²⁾ en €	Montant total en € col 3 x col 6	Retenue à la source totale en vertu de la législation interne en € (col 7 x 30 %) sauf cas particuliers	Retenue à la source exigible en application de la convention applicable en € (col 7 x (taux conventionnel))	Retenue à la source effectivement prélevée en €	Montant du dégrèvement demandé en € (col 10 - col 9)
			Pourcentage de participation	Date à laquelle le seuil a été atteint						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Mustermann AG	02/03/2022	2000			0,50	1000,00				
									TOTAL	

(1) Coordonnées précises de la société distributrice, sauf sociétés cotées en bourse

(2) Montant brut avant déduction de l'impôt à la source